

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE – Arrêté n°AD-2025-18
Portant désignation des représentants à la commission de sécurité d'arrondissement d'Aix-en-Provence

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret 95.260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2024-12-17-0007 en date du 17 décembre 2024, portant création dans le département des Bouches-du-Rhône des commissions d'arrondissements pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Maire pour siéger avec voix délibérative à la commission de sécurité d'arrondissement d'Aix-en-Provence, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier,

ARRETE

Article 1 – Monsieur Yves FALCHI, 2^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme, bâtiments, architecture, est désigné pour représenter le Maire à la Commission de sécurité d'arrondissement d'Aix-en-Provence.

Article 2 – Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Cannat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, M. Yves FALCHI, affiché sur les lieux, publié et transmis à M. le sous-préfet.

Article 4 – La présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut-être déposé auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr dans les deux mois suivant sa publication ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration.

Fait à Saint-Cannat, le 25/03/2025

Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Accusé de réception en préfecture
013-211300918-20250325-AD2025-18-AI
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Envoyé en sous-préfecture le : 25/03/2025
Affiché le : 25/03/2025
Publié le 26/03/2025